




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-37730-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.713

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ D'ACQUISITION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS MUNICIPAUX (4 LOTS)

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Stéphane PAOLI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Jules SUSINI à M. Maurice CHAZEAU

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/13

VD (89.56)

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE D'ACQUISITION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS
MUNICIPAUX (4 LOTS) - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Dans le cadre de la fourniture de nouveaux équipements vestimentaires pour les agents de la Ville, un marché de fournitures d'acquisition de vêtements de travail destinés aux agents municipaux a été passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert soumis aux dispositions des articles 33.3°al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 13 août 2013.

Les prestations font l'objet de marchés à bons de commande sans minimum mais avec un maximum passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, réparties en 4 lots :

Lots	Maximum H.T.	Valeur
Lot n°1 : Vêtements de signalisation haute visibilité	230 000,00	Euros
Lot n°2 : Vêtements de travail pour les services municipaux	50 000,00	Euros
Lot n°3 : Blouses et chasubles	50 000,00	Euros
Lot n°4 : Tenues de cuisines	25 000,00	Euros
	355 000,00	

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1er février 2014 au 31 janvier 2015.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 janvier 2018.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2013/59VD a été adressé le 13 août 2013 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

Presse	Date de parution
JOUE	Le 16/08/2013
BOAMP	Le 16/08/2013
Site Mairie	Le 13/08/2013
Site ACHATPUBLIC.COM	Le 13/08/2013

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 07 octobre 2013 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 10 plis.

Il convient de noter que 28 sociétés ont retiré un dossier de consultation (24 dossiers par téléchargement et 4 dossiers papier)

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES:

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique: 45%
- Délai de livraison: 5%

Au cours de la séance du 14 novembre 2013, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse effectué par la Direction des Moyens Généraux, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par:

- Pour le Lot n°1 : La société EPI SUD pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 77 622,95 € HT.
- Pour le Lot n°2 : La société EPI SUD pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 12 562,00 € HT.
- Pour le Lot n°3: La société EPSI pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 11 198,00 € HT.

- Pour le Lot n°4 : La société EPI SUD pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 7 046,00 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que leurs reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif au marché d'acquisition de vêtement de travail destinés aux agents municipaux avec les sociétés suivantes :

- Pour le Lot n°1 : La société EPI SUD pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 77 622,95 € HT et pour un montant maximum annuel fixé à 230 000€ HT.

- Pour le Lot n°2 : La société EPI SUD pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 12 562,00 € HT et pour un montant maximum annuel fixé à 50 000€ HT.

- Pour le Lot n°3: La société EPSI pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 11 198,00 € HT et pour un montant maximum annuel fixé à 50 000€ HT.

- Pour le Lot n°4 : La société EPI SUD pour un montant de Détail quantitatif estimatif de 7 046,00 € HT et pour un montant maximum annuel fixé à 25 000€ HT.

2013.713 - MARCHE D'ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS MUNICIPAUX (4 LOTS)

Présents et représentés	: 50
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**